

Avignon, le 6 avril 2018

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement du second degré

Mesdames les directrices et
Messieurs les directeurs
d'établissements privés sous contrat (2nd degré)

Madame la conseillère technique
du service social en faveur des élèves
(pour information)

Pôle des élèves et des
établissements

Bureau des élèves

Dossier suivi par
Yannick MONTI
Téléphone
04 90 27 76 89
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
yannick.monti
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Conformément à la circulaire relative à l'accompagnement et à la rescolarisation des élèves exclus par conseil de discipline en date du 12 octobre 2017, je vous demande d'éviter au maximum les conseils de discipline après le **vendredi 20 avril 2018**.

En effet, passé ce délai, mes services ne pourront plus traiter les réaffectations des élèves concernés dans des conditions permettant une nécessaire continuité pédagogique.

Je veillerai à ce que cette disposition soit strictement respectée.




Christian PATOZ